



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de membres :

En exercice : **33**

Présents : **20**

Représentés : **5**

Qui ont pris part à la délibération : **25**

Date de la convocation : **28/10/2025**

Date d'affichage : **29/10/2025**

**de la commune de COGOLIN
Séance du 04 NOVEMBRE 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le quatre novembre à **18h30**, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au **CENTRE MAURIN DES MAURES**, sous la présidence de **Madame Christiane LARDAT maire**,

PRESENTS :

Audrey TROIN – Patrick GARNIER – Sonia BRASSEUR – Geoffrey PECAUD – Julie LEPLAIDEUR – Jean-Pascal GARNIER – Elisabeth CAILLAT – Danielle CERTIER – Francis LAPRADE – Michaël RIGAUD – Isabelle BRUSSAT – Mireille ESCARRAT – Patrick HERMIER – Isabelle FARNET-RISSO – Bernadette BOUCQUEY – Pierre NOURRY – Jean-Marc BONNET – Séverine COLIN – Thierry MAIGNAN -

POUVOIRS :

Corinne VERNEUIL	à	Geoffrey PECAUD
Florian VYERS	à	Jean-Pascal GARNIER
Olivier COURCHET	à	Isabelle FARNET-RISSO
Kathia PIETTE	à	Mireille ESCARRAT
Philippe CHILARD	à	Patrick HERMIER

ABSENTS :

Jean-Paul MOREL – Erwan DE KERSAINTGILLY – René LE VIAVANT – Franck THIRIEZ – Audrey MICHEL – Liliane LOURADOUR – Jean-François BERNIGUET – Christiane COLOMBO -

SECRÉTAIRE de SÉANCE : Geoffrey PECAUD

Par délibération n° 2020/050 en date du 20 juillet 2020, l'assemblée a procédé à la désignation des nouveaux membres représentant le conseil municipal au conseil d'administration du centre communal d'action sociale (CCAS), à la suite du renouvellement général du conseil municipal.

N° 2025/11/04-05

**DESIGNATION D'UN REPRESENTANT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE**

N° 2025/11/04-05

DESIGNATION D'UN REPRESENTANT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Il est proposé au conseil municipal de procéder à la désignation du remplaçant de Madame Liliane LOURADOUD au sein du conseil d'administration du CCAS.

Il est également proposé de ne pas procéder au scrutin secret, conformément à l'article L2121-21 du code général des collectivités territoriales.

Vu le code de l'action sociale et des familles et notamment son article L123-6,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L1412-1 et L2221-1 et suivants et L2121-21,

Vu la délibération n° 2020/050 du conseil municipal en date du 20 juillet 2020 fixant le nombre de représentants au conseil d'administration du centre communal d'action sociale (CCAS) et procédant à la désignation de ceux-ci,

Après avoir entendu l'exposé qui précède et en avoir délibéré, le conseil municipal, décide :

A L'UNANIMITE DE NE PAS PROCEDER au scrutin secret de cette nomination, conformément à l'article L2121-21 du code général des collectivités territoriales,

DE DESIGNER pour assurer la représentation de la commune au sein du conseil d'administration du centre communal d'action sociale (CCAS) **Monsieur Jean-Pascal GARNIER**, en remplacement de Madame Liliane LOURADOUD,

D'AUTORISER Madame le Maire, ou son adjoint délégué, à accomplir tous actes, formalités et à signer tous documents afférents qui seraient la suite ou la conséquence de la présente.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits **A LA MAJORITE - 16 POUR - 9 ABSTENTIONS** (Francis LAPRADE - Michaël RIGAUD - Olivier COURCHET - Mireille ESCARRAT - Patrick HERMIER - Isabelle FARNET-RISSO - Kathia PIETTE - Philippe CHILARD - Bernadette BOUCQUEY).

Le maire,

Le secrétaire,

Christiane LARDAT

Geoffrey PECAUD

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Toulon dans un délai de 2 mois à compter de sa réception, par courrier ou en utilisant l'application « Télérecours Citoyens », accessible sur le site internet www.telerecours.fr.